



EVALUATION DES ETABLISSEMENTS FORMATION
SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX CONSEIL

DOCUMENTS GENERAUX ET PIECES TECHNIQUES A FOURNIR A L'EVALUATEUR EXTERNE

Voici les 9 pièces techniques que vous devez fournir, en préalable à l'évaluation externe, à l'organisme habilité d'évaluation externe (Annexe 3-10 du CASF, Chap. III, Section III 3.1), et ce de manière à identifier le cadre fondamental de votre intervention et à pouvoir convenir des modalités de mise en œuvre du comité de pilotage de l'évaluation qui va se mettre en place au sein de l'établissement :

- 1- Tout document public permettant d'identifier la personne physique ou morale de droit public ou privé gestionnaire de l'établissement.
- 2- Une copie de l'autorisation ou de l'agrément avec un descriptif des activités, des publics accueillis, un organigramme et un document relatif aux personnels (effectifs en poste, répartition par catégorie).
- 3- Le projet d'établissement et autres documents de référence utilisés (chartes, supports de démarche qualité).
- 4- Le livret d'accueil.
- 5- Le règlement de fonctionnement.
- 6- Les comptes-rendus du CVS ou autres formes de participation.
- 7- Les documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité.
- 8- Une note retraçant les choix opérés pour donner suite aux préconisations de l'évaluation interne.
- 9- Les résultats de l'évaluation interne et tout document utile à la compréhension de sa réalisation.

A.B. EVAL - Agnès BOURNE

Siège social : 1058 Avenue du Comté de Nice – 34080 MONTPELLIER

Portable : **07 83 56 57 57**

Email : **contact@abeval.fr**

Site : **www.abeval.fr**

Évaluation interne et externe des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux / Formation - Conseil

Siret : 790 221 667 00047 APE : 7022Z Habilitation ANESM N° H2013-07-1229 N° activité formateur : 76 34 08977 34